Idées fausses, idées folles

Une analyse du projet des Verts pour 2022

Jean-Thomas Lesueur

Points Clés 26
Septembre 2021

L'Institut Thomas More est un think tank libéral-conservateur et indépendant, basé à Bruxelles et Paris. Il est la fois un laboratoire de solutions innovantes, un centre d'expertise et un relais d'influence.

La démarche de l'Institut se fonde sur les valeurs proclamées dans sa Charte : la liberté et la responsabilité, le respect de la dignité de la personne, la subsidiarité, l'économie de marché, les valeurs universelles qui sont l'héritage commun des pays européens.

Paris
8, rue Monsigny
F-75 002 Paris
Tel : +33 (0)1 49 49 03 30

Bruxelles
Avenue Walkiers, 45
B-1160 Bruxelles
Tel : +32 (0)2 374 23 13

www.institut-thomas-more.org
info@institut-thomas-more.org

Jean-Thomas Lesueur est titulaire d'un DEA d'histoire moderne (Paris IV Sorbonne). Il a débuté sa carrière à l'Institut Montaigne avant de participer à la création de l'Institut Thomas More en 2004. D'abord directeur des études, il est devenu Délégué général en 2007. Au sein de l'équipe de chercheurs, il es ten charge du suivi de la vie politique française. Depuis quelques années, il s'intéresse en particulier aux blocages politiques et institutionnels propres au « modèle français », à la décentralisation et à la démocratie locale. Il réfléchit également aux questions politiques liées aux enjeux culturels et identitaires en France et en Europe.

L'auteur remercie Cyril Dugenet, chargé de mission France à l'Institut Thomas More, pour sa précieuse contribution à la réalisation de cette note, de sa genèse à sa rédaction finale.

© Institut Thomas More asbl, septembre 2021

Le parti Europe Ecologie Les Verts (EELV) va choisir son candidat à l'élection présidentielle de 2022 à l'occasion de primaires qui se déroulent pendant la deuxième quinzaine du mois de septembre. L'importance des thématiques climatiques et environnementales dans le débat public, en particulier auprès de la jeunesse, et la montée en puissance du parti lors des derniers scrutins (européennes, municipales, régionales et départementales) justifient qu'on s'intéresse de près à ses propositions. C'est ce que fait l'Institut Thomas More dans cette note, sur la base de dix idées clés de son programme. Verdict : ce ne sont pas seulement quelques figures politiques qui ont basculé dans l'idéologie de la déconstruction, *woke*, multiculturaliste et intersectionnelle, c'est le parti dans son ensemble. EELV ne s'est en rien affranchi des excès du gauchisme de ses débuts. On peut même considérer au contraire qu'il les a durcis en les retrempant dans le bain des idées de la déconstruction.

La primaire du parti Europe Ecologie Les Verts pour l'élection présidentielle de 2022 se tiendra d'ici la fin du mois de septembre • Elle se déroulera en deux tours, du 16 au 19 septembre puis du 25 au 28 septembre. Cinq candidats se présentent : Delphine Batho, député des Deux-Sèvres, ancien ministre de l'Écologie (2012-2013) et présidente de Génération écologie ; Jean-Marc Governatori, conseiller municipal de Nice et co-président de Cap écologie ; Yannick Jadot, député européen ; Éric Piolle, maire de Grenoble ; et Sandrine Rousseau, ancienne vice-présidente du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais. Plus de 120 000 personnes se sont inscrites pour participer au scrutin.

La dynamique des derniers scrutins et l'importances prises par les questions écologiques dans le débat public créent une nouvelle donne • Fort de leurs succès aux élections européennes de 2019 **(1)**, aux municipales de 2020 **(2)** et aux régionales et aux départementales de 2021 **(3)**, les écologistes espèrent leur heure venue. La place qu'ont pris les thématiques climatiques et environnementales dans le débat public et l'adhésion à ces thèmes d'une partie importante de la jeunesse **(4)**, constituent d'indéniables atouts. Et s'il est vrai que les résultats obtenus lors des précédents scrutins présidentiels n'ont guère été convaincants **(5)**, on ne peut que constater une montée en puissance du parti et de ses thèmes ces dernières années. Cette nouvelle donne politique justifie une analyse des propositions et des positions prises par EELV.

Un parti qui a basculé dans l'idéologie de la déconstruction, *woke*, multiculturaliste et intersectionnelle • On connaît les positions de certains responsables politiques écologistes et de certains candidats à la primaire : le mépris pour la culture populaire de Grégory Doucet, maire de Lyon ; la tentation islamo-gauchiste de la sénatrice Esther Benbassa ou de Julien Bayou, secrétaire national du parti ; le programme fondé sur la décroissance de Delphine Batho ; ou l'« écoféminisme » clivant de Sandrine Rousseau. Mais l'analyse serrée du programme que nous avons conduite, montre que c'est l'ensemble du parti qui a basculé dans l'idéologie de la déconstruction, *woke*, multiculturaliste et intersectionnelle.

•

(1) 13,48% pour EELV, résultat auquel on peut ajouter ceux des listes « Urgence écologique » (1,82%) et Parti animaliste (2,17%), soit un total de 17,46%.
(2) Sept villes de plus de 100 000 habitants sont conservées ou conquises à cette occasion : Lyon, Strasbourg, Bordeaux, Besançon, Tours, Annecy et Grenoble. Il faut y ajouter la Métropole de Lyon.
(3) « Régionales : les écologistes, grands gagnants des alliances à gauche », Le Figaro, 24 juin 2021, disponible ici.
(4) Anne Muxel, « Retour sur les municipales : les jeunes à la pointe du vote vert ? », The Conversation, 8 juillet 2020, disponible ici.
(5) Pour mémoire, en 2017, Yannick Jadot s'était retiré au profit de Benoît Hamon, qui avait finalement obtenu 6,36% au premier tour ; En 2012, Eva Joly avait obtenu 2,31% ; en 2007, Dominique Voynet avait obtenu 1,57% (José Bové, en dissidence, avait obtenu 1,32%).

EELV à la pointe de toutes les nouvelles radicalités • En effet, le travail que nous avons effectué montre que les propositions du parti sont le reflet presque systématique des partis pris idéologiques propres aux *« nouvelles radicalités »* de l'extrême-gauche d'aujourd'hui **(1)**. EELV ne s'est en rien affranchi des excès du gauchisme de ses débuts. On peut même plutôt considérer qu'il les a durcis en les retrempant dans le bain des idées de la déconstruction. Qu'on en juge :

- **Sur les sujets écologiques proprement dits**, outre les positions maximalistes sur la fin du nucléaire **(Point 1)** et la promotion à tous crins de l'éolien **(Point 2)**, le programme est dominé par les thèses antispécistes de la reconnaissance des *« droits du vivant »* et de la création *« d'une personnalité juridique "animale" ou "non-humaine" »* **(Point 3)**. Ces propositions entraîneront des conséquences considérables sur l'agriculture, l'élevage, l'alimentation **(Point 4)**, la chasse **(Point 5)** et le rapport à la nature dans son ensemble, dont les arbres et les forêts **(Point 6)**.
- **Sur le plan sociétal**, alors que le combat pour la PMA est gagné et que celui pour la GPA n'est sans doute plus qu'une affaire de temps, le parti s'engage à fond sur les droits des *« personnes trans et intersexes »*, y compris les enfants **(Point 7)**. Non seulement les droits de ces personnes seront considérablement accrus mais l'ensemble des services publics, à commencer par l'école, devront se mettre au diapason – *« la formation initiale et continue sur les questions de LGBTI+ »* sera rendue obligatoire pour les agents publics.
- **Sur l'islam**, EELV, dont on sait à quel point il est travaillé par l'islamo-gauchisme, propose une vision angélique de la laïcité, qui doit favoriser *« l'apaisement et le vivre ensemble »*, et victimaire de l'islam, puisqu'il se contente de lutter contre *« les amalgames destructeurs qui stigmatisent les populations de culture musulmane »* **(Point 8)**.
- **Sur l'idéologie de la déconstruction**, alors que les prises de positions régulières de responsables politiques écologistes montrent dans quel mépris ils tiennent la culture française, y compris dans ses aspects populaires **(Point 9)**, le parti s'est converti à l'« écoféminisme », marqueur de Sandrine Rousseau en particulier, et entend *« mettre fin à un système qui génère stéréotypes, violences et discriminations »* **(Point 10)**.

Sources et méthodologie • Notre étude se fonde sur :

- l'analyse du programme présidentiel du parti intitulé « Vivant : liberté, égalité, fraternité, biodiversité. Projet pour une République écologique », rendu public lors des journées d'été des écologistes qui se sont tenues du 19 au 21 août 2021 (disponible ici) ;
- à ce socle documentaire, nous avons ajouté les travaux des nombreuses commissions thématiques du parti (disponible ici) ;
- et, à titre d'illustrations, les prises de position d'un certain nombre de responsables du parti.

•

(1) Voir Philippe Raynaud, « Les nouvelles radicalités. De l'extrême gauche en philosophie », *Le Débat*, 1999/3 (n° 105), p. 90-117, disponible ici.

Point 1. « Sortir du nucléaire »

La position d'EELV

Pour 2022, EELV réitère clairement son engagement à sortir du nucléaire **(1)**. Historiquement, le parti s'est toujours positionné contre l'utilisation de l'énergie nucléaire. Comme l'explique l'écologiste Hervé Kempf, *« le mouvement écologique est né notamment en contestation totale de l'énergie nucléaire, dans les années 1960, à une époque où l'on en savait beaucoup moins sur le nucléaire, la radioactivité, etc. Le nucléaire était vraiment l'agent, l'illustration, l'exemple d'un développement magique du monde, de la croissance »* **(2)**. L'énergie nucléaire était, pour les écologistes de l'époque, le symbole de la société matérialiste qui se déployait et contre laquelle ils luttaient. Aujourd'hui, les arguments avancés par EELV contre l'énergie nucléaire sont plus précis et d'une certaine façon plus pragmatiques. Les arguments les plus régulièrement avancés sont ceux du *« risque d'accident majeur »* et des *« déchets radioactifs extrêmement dangereux pour des milliers d'années »*. Mais si la lutte contre le nucléaire est un fer de lance des écologistes, c'est aussi parce que cette source massive d'énergie bon marché *« empêche les mutations industrielles indispensables à la transition énergétique »* et par conséquent *« freine le développement des* [énergies] *renouvelables »* **(3)**.

Décryptage

Les besoins énergétiques français sont importants • Ces besoins étaient évalués à 249 mégatonnes d'équivalent pétrole en 2019, selon le ministère de la Transition écologique **(4)**. Or, ces besoins énergétiques sont déjà en tension. En effet, le gestionnaire du réseau électrique RTE a été contraint d'activer son « signal rouge » le 8 janvier dernier pour éviter des coupures d'électricité **(5)**. C'est d'ailleurs toute l'Europe qui a *« frôlé le black-out »* ce jour-là **(6)**. Certains pays ou certaines régions ont connu des *black-out* ces dernières années, comme en Australie en septembre 2016 ou en Californie, à l'avant-garde du développement éolien, en août 2020 **(7)**. Or, on sait que ces besoins ne peuvent pas être comblés par les énergies renouvelables **(Point 2)**.

L'énergie nucléaire est intrinsèquement décarbonée • Elle n'émet pas de gaz à effet de serre. Certains des scénarios du GIEC lui-même, visant à ce que l'augmentation de la température atmosphérique n'excède pas 1,5°C, préconisent l'énergie nucléaire car celle-ci est décarbonée **(8)**.

Les nouvelles technologies nucléaires auront un impact écologique réduit • Elles entreront en service dans les prochaines années et ont de forts atouts à faire valoir : énergie produite en masse et de manière propre. Les réacteurs RNR (réacteur à neutrons rapides), par exemple, utiliseront les déchets comme combustibles et permettront de réduire la quantité de déchets hautement radioactifs **(9)**. Les réacteurs à fusion ne produisent, quant à eux, aucun déchet radioactif et les combustibles qui y sont nécessaires *« sont universellement disponibles et quasiment inépuisables »* **(10)**.

•

(1) EELV, « Vivant, liberté, égalité, fraternité, biodiversité. Projet pour une République écologique », 11 juillet 2021, p. 39.
(2) Hervé Kempf, « Au pouvoir, les écologistes peuvent-ils rester antinucléaires ? », *Reporterre*, 8 avril 2021, disponible ici.
(3) EELV, Commission Énergie, « Sortir du nucléaire : pourquoi ? », 4 janvier 2012, disponible ici.
(4) Ministère de la Transition écologique, « Chiffres clés de l'énergie », 2020, disponible ici.
(5) RTE, « RTE incite les Français à réduire leur consommation d'électricité le 8 janvier 2021 », 8 janvier 2021, disponible ici.
(6) « 8 janvier 2021 : le jour où l'Europe a frôlé le black-out », Korii, 2 février 2021, disponible ici.
(7) Jean-Pierre Schaeken Willemaers, « La transition électrique européenne, une chimère ? », *Trends-Tendances*, 3 septembre 2020, disponible ici.
(8) IPCC, « Global Warming of 1.5 °C », chapitre 2.4, 2018, disponible ici.
(9) Marc Fontecave, *Halte au catastrophisme, les vérités de la transition énergétique*, Paris, Flammarion, 2020, p. 200.
(10) ITER, « Avantages de la fusion », s.d., disponible ici.

Les risques liés au nucléaire existent mais sont maîtrisés • En effet, de nombreux dispositifs matériels tel que les trois barrières de sûreté entre le combustible et l'environnement **(1)**, une surveillance accrue et des exercices de simulation d'accidents permettent au parc nucléaire français d'être fiable et sécurisé. Il en va de même dans les autres pays, comme la Belgique, par exemple **(2)**.

L'énergie nucléaire est sans doute l'un des meilleurs alliés de la transition énergétique • Poursuivant le nucléaire comme un symbole de la société industrielle, la volonté de sortir du nucléaire fait en réalité fi d'un grand nombre d'arguments scientifiques et techniques solides. Par une sorte de « management de la peur », elle l'oppose frontalement à la transition énergétique alors qu'elle en est sans doute *« l'un des meilleurs alliés »* **(3)**.

Point 2. L'éolien est « indispensable de la transition énergétique »

La position d'EELV

L'énergie éolienne est plébiscitée de longue date par le mouvement écologiste. Décarbonée, elle n'émet pas de dioxyde de carbone dans l'atmosphère. Dans son projet pour 2022, EELV se fixe pour objectif *« un mix énergétique 100% énergies renouvelables à horizon 2050, et si possible dès 2040 »*, dans lequel l'éolien tiendra une place centrale **(4)**. Pour EELV, l'éolien n'induit pas de risques majeurs, contrairement à l'énergie nucléaire. Les éoliennes créent de l'électricité grâce au vent, une ressource inépuisable. C'est une *« technologie fiable qui a fait ses preuves »* et qui est l'*« énergie renouvelable hors hydraulique la plus compétitive […], avec un coût de 40-50 €/MWh, à peine plus cher que les centrales à gaz (et cela sans tenir compte des émissions de CO2) »* **(5)**. L'énergie éolienne semble donc écologiquement et économiquement vertueuse. De plus, selon un sondage OpinionWay de 2019, 77% des Français auraient une bonne image de l'éolien **(6)**.

Décryptage

Plus les Français sont informés sur l'éolien, moins ils y sont favorables • L'adhésion des Français à l'éolien est en effet à nuancer fortement. Réalisée en février 2021, une enquête IFOP montre que plus les Français sont informés sur l'éolien, moins ils y sont favorables **(7)**. L'apparition d'associations hostiles à l'éolien, partout où des projets de parcs apparaissent, est un signe tangible de cette corrélation **(8)**.

L'éolien, intermittent et variable, oblige à un « mariage forcé » avec le gaz • Intermittent car il ne produit pas d'électricité si la vitesse du vent est inférieure à 11 km/h et variable car la quantité d'électricité produite dépend de la vitesse du vent **(9)**. Or, pour qu'un réseau électrique soit fonctionnel, il faut que sa fréquence, liée à la quantité d'électricité produite, soit constante (en l'occurrence 50 Hz

•

(1) Autorité de sûreté nucléaire, « La sûreté des centrales nucléaires », 6 février 2018, disponible ici.
(2) Jean-Pierre Schaeken Willemaers, « L'impasse d'un système électrique sans nucléaire », *L'Echo*, 25 janvier 2018, disponible ici.
(3) Jean-Marc Jancovici, « Le nucléaire est-il l'ennemi de l'écologie ? », Arte, vidéo, 3 août 2020, disponible ici.
(4) EELV, « Vivant, liberté, égalité, fraternité, biodiversité. Projet pour une République écologique », *op. cit.*, p. 39.
(5) EELV, Commission Énergie, « L'éolien », 2 novembre 2012, disponible ici.
(6) EELV, Commission Énergie, « L'éolien en France : la transition énergétique mérite cohérence et clarté », 5 mars 2020, disponible ici.
(7) IFOP, « Les connaissances de Français en matière d'énergie éolienne », pour l'association Documentaire et Vérité, février 2021, disponible ici.
(8) Ghislain de Montalembert, « Éoliennes : la résistance s'organise », *Le Figaro*, 27 août 2021, disponible ici. Pour un exemple concret, voir « Nouvelle-Aquitaine : 165 associations anti-éoliennes attaquent un document administratif régional », Le Monde de l'énergie, 7 juillet 2020, disponible ici.
(9) EELV, Commission Énergie, « L'éolien », *op. cit.*

pour le réseau européen) tout en correspondant exactement à la demande d'électricité en temps réel, ce qui est impossible avec des énergies renouvelables. Cela explique ce que Patrice Cahart a appelé le *« mariage forcé »* de l'éolien et du gaz : *« Une éolienne terrestre, dans notre pays, ne fonctionne en moyenne qu'à 25% de sa capacité. Le plus souvent, elle se trouve à l'arrêt ou tourne au ralenti. Or les consommateurs ont besoin d'une alimentation régulière. Pour assurer le complément, force est donc de se tourner vers le gaz, qui comporte trois sérieux inconvénients : sa combustion dégage du gaz carbonique, il n'est pas renouvelable, il nous met dans la dépendance de la Russie. J'ajoute que, depuis peu, son prix connaît une forte ascension sur les marchés mondiaux. Bref, l'éolien et le gaz forment un couple infernal »* **(1)**.

L'énergie éolienne ne peut être rentable • Elle ne le peut pas d'abord parce que l'installation et l'exploitation d'un parc éolien n'est rentable que grâce aux subventions et aux réglementations favorables dont ils bénéficient **(2)**. Ensuite car cet excès d'énergies renouvelables fait baisser le prix de l'électricité, parfois au point qu'il devienne inférieur au prix de revient. En témoigne ce jour du 13 avril 2020, lundi de Pâques du premier confinement : *« La combinaison d'une chute de la demande, d'un excès de renouvelable en raison d'un épisode très venteux et très ensoleillé (conduisant à de fortes contributions éolienne – 20% – et solaire – 10% – à la production électrique française, grâce à la flexibilité du nucléaire qui a pu très fortement diminuer), et d'une impossibilité à l'export (l'épisode étant généralisé) a eu comme conséquence un prix de l'électricité négatif ! »* **(3)**…

L'éolien est polluant • Il l'est du fait du recours impératif à des sources énergétiques complémentaires, comme le gaz (évoqué ci-dessus) ou le charbon, comme en Allemagne. Il l'est ensuite du fait de la construction des éoliennes elles-mêmes. Au-delà des matériaux spéciaux nécessaires à leur fabrication (comme les terres rares pour les éoliennes *offshore* ou le cuivre), la construction des éoliennes est très émettrice de CO2 car elle nécessite de très grandes quantités de béton. L'éolien nécessite autour de 10 000 tonnes de matériaux pour produire un térawatt/heure (TWh), *« à comparer à environ 700-800 tonnes/TWh pour les centrales thermiques ou nucléaires »* **(4)**. Une fois construite, reste encore à connaître leur durée de vie. Ce que tout le monde ignore à ce jour.

Les éoliennes pourraient poser des problèmes de santé publique • Dans un rapport de janvier 2016, l'expert en gestion des risques Alain Belime répertorie toute la documentation scientifique qui alerte sur les dangers des ultrasons émis par les éoliennes. Ils sont inaudibles par l'homme mais atteignent tout de même sa santé. Citant un rapport américain, Alain Belime parle de *« lien irréfutable »* entre les infrasons des éoliennes et les sensations *« allant de « migraines, pression dans la tête, les oreilles et la poitrine, bourdonnement d'oreilles, tachycardie, sensation de lourdeur… »* **(5)**. Ces études semblent être ignorées par l'industrie éolienne ainsi que par les écologistes.

•

(1) Patrice Cahart, « Le développement de l'éolien nuit au climat », entretien, Figaro Vox, 16 juillet 2021, disponible ici.
(2) Michel Negynas, « Éolien : le vent n'est pas et ne sera jamais rentable », *Contrepoints*, 18 janvier 2021, disponible ici.
(3) Marc Fontecave, *op. cit.*, p. 141.
(4) *Ibid.* p. 146.
(5) Alain Belime, « Nouvelle étude sur les risques sanitaires générés par les éoliennes », Préfecture de la Vienne, janvier 2016, p. 10, disponible ici.

Point 3. « Reconnaître les droits du vivant et faire évoluer le statut de l'animal »

La position d'EELV

Le projet présidentiel d'EELV constitue une bascule, non seulement sémantique mais aussi politique, en direction des thèses antispécistes. An nom de la lutte contre la maltraitance animale et du *« respect des êtres sensibles »*, il propose d'*« interdire la corrida, les combats de coqs et la chasse à courre »* **(1)**, promeut les menus végétariens **(Point 4)**, encadre strictement la chasse **(Point 5)** et veut doter de droits les écosystèmes forestiers **(Point 6)**. Mais surtout, il s'engage à la reconnaissance des *« trois piliers des droits du vivant : le droit des écosystèmes, notamment celui de se régénérer à un rythme naturel, leur droit à être défendu en justice, enfin leur droit à avoir une voix dans la démocratie »*. Il annonce également *« la création d'une personnalité juridique "animale" ou "non-humaine" »* et la *« reconnaissance de la sensibilité des animaux sauvages »* **(2)**.

Décryptage

L'animal n'est pas une personne • Depuis l'amendement Glavany en 2015, le Code civil dispose que *« les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité »* (article 515-14). Pour autant, ils restent, en droit, soumis au régime des biens. C'est ce verrou que la proposition d'EELV voudrait faire sauter : que les animaux soient soumis au régime des personnes. En soit, il est assez facile d'expliquer pourquoi cela est impossible. Sur le plan juridique, la personne est définie comme *« un être qui jouit de la personnalité juridique »* et la personnalité juridique comme l'*« aptitude à être titulaire de droits et assujetti à des obligations »* **(3)**. Quel sens y aurait-il à créer une personnalité pour des êtres naturellement incapables d'exercer une responsabilité ou de remplir des devoirs ? C'est qu'il y a d'autres objectifs poursuivis. Le premier, politique, est de créer les conditions propres à s'engager à terme sur la voie de l'abolition totale de la chasse **(Point 5)**, de l'élevage, etc. Mais le second, plus important encore, est un *« saut vertigineux »* à la fois anthropologique, philosophique et moral **(4)**.

L'antispécisme témoigne d'une haine de l'homme et d'une détestation de la vie • L'antispécisme témoigne, avec d'autres courants de pensées de la « déconstruction » (wokisme, *cancel culture*, décolonialisme) également portés par les écologistes **(Point 10)**, de la décomposition du projet moderne d'émancipation. Se référant à Pierre Manent, Paul Sugy parle d'*« appauvrissement de l'idée que nous nous faisons de l'homme »* **(5)**. Il ajoute : *« si nous faisons le choix d'une société antispéciste, si l'on décide de conférer à la vie des animaux une dignité comparable à celle de la vie humaine, alors, nécessairement,* leurs droits *empiéteront tôt ou tard, sur* les nôtres *»* **(6)**. Le philosophe Francis Wolff ne dit pas autre chose : *« Entre personne et animal, il y a pour moi une barrière absolue : à vouloir personnifier davantage les animaux, nous risquons davantage d'animaliser les êtres humains »* **(7)**. L'antispécisme, qui est l'arrière-fond idéologique des propositions d'EELV, nie tout simplement le propre de l'homme.

•

(1) EELV, « Vivant, liberté, égalité, fraternité, biodiversité. Projet pour une République écologique », *op. cit.*, p. 14.
(2) *Ibid.*, p. 13.
(3) Gérard Cornu, *Vocabulaire juridique*, Paris, PUF, collection Quadrige, 2018, 12e édition, pp. 760-761.
(4) Paul Sugy, *L'extinction de l'homme. Le projet fou des antispécistes*, Paris, Tallandier, 2021, p. 160.
(5) *Ibid.*, p. 175.
(6) *Ibid.*, p. 154.
(7) Francis Wolff, « Entre personne et animal, il y a une barrière absolue », *Le Monde*, 29 mars 2019, disponible ici.

La protection animale n'a pas besoin que les animaux soient reconnus comme des personnes • Fondé sur une *« éthique de la sensibilité »* **(1)**, le projet antispéciste entend lutter à toutes forces contre la maltraitance animale. Qui serait contre cela ? Mais il n'est pas besoin d'inventer une *« personnalité juridique »* de l'animal pour bien faire. Il existe déjà de nombreuses dispositions permettant de protéger les animaux contre la maltraitance ou la cruauté et une réglementation non moins riche sur l'élevage ou sur la chasse **(Point 5)**. On peut toujours faire mieux (dans les abattoirs par exemple) mais il n'est pas nécessaire, pour durcir les dispositions existantes, d'octroyer à l'animal la personnalité juridique.

Point 4. Instaurer « une alternative végétarienne quotidienne obligatoire dans les cantines »

La position d'EELV

Au début de l'année 2021, le maire de Lyon Grégory Doucet créait la polémique en imposant un menu sans viande dans les cantines de sa ville **(2)**. Les justifications étaient sanitaires mais l'annonce relança le débat sur la consommation de viande. EEVL milite en faveur d'un changement d'alimentation pour trois principales raisons. La première tient au bien-être animal. Le parti souhaite *« rendre à l'animal sa dignité »*, lui « *garantir une absence de souffrance et de stress* » **(3)**. La deuxième est environnementale puisque *« le modèle alimentaire français, centré sur la production et la consommation de protéines animales, a un impact majeur sur les écosystèmes et l'émission de gaz à effet de serre »*. La troisième est sanitaire, l'Organisation mondiale de la santé ayant *« établi que la viande rouge transformée était une cause certaine de cancer […]. Si l'humanité optait pour une alimentation entièrement à base de végétaux, il est estimé que le taux de mortalité humaine chuterait entre 6% et 10% »* **(4)**. Pour toutes ces raisons, le programme présidentiel d'EELV prévoit d'instaurer *« une alternative végétarienne quotidienne obligatoire dans les cantines »* **(5)**.

Décryptage

Manger de la viande de bonne qualité et sans excès n'est pas mauvais pour la santé • Ce peut même être est *« un atout santé »*, pour la nutritionniste Laurence Plumey. La viande de qualité et en quantité raisonnable apporte *« des protéines de qualité, du fer, des vitamines de la catégorie B »* nécessaires à la bonne santé de l'adulte et au bon développement de l'enfant. La nutritionniste n'exclut pas la possibilité d'être végétarien, végétalien ou végan même s'ils *« s'exposent à de multiples carences »* qu'ils doivent combler pour rester en bonne santé **(6)**. Les risques liés aux carences peuvent être graves, en particulier pour les enfants **(7)**.

•

(1) Paul Sugy, *op. cit.*, p. 146.
(2) « À Lyon, la cantine sans viande passe mal », *Le Figaro*, 21 février 2021, disponible ici.
(3) EELV, Commission Condition animale, « Changer notre alimentation pour répondre à l'urgence climatique », 15 janvier 2019, disponible ici.
(4) EELV, Commission Condition animale, « Motion Condition animale, agriculture et alimentation : dépasser les clivages et écrire un nouveau chapitre d'écologie politique », 28 novembre 2019, disponible ici.
(5) EELV, « Vivant, liberté, égalité, fraternité, biodiversité. Projet pour une République écologique », *op. cit.*, p. 67.
(6) Laurence Plumey, « Nutrition : "La viande, un atout santé" », *Le Parisien*, 9 septembre 2018, disponible ici.
(7) « Cape Coral 18-month-old weighed 17 lbs (as much as average 7-month-old) at time of death », News-Press, 12 novembre 2019, disponible ici.

L'élevage animal est engagé dans la baisse de la pollution • Comme toute activité humaine, l'élevage est source de pollution. Cependant, cette pollution est moins élevée que ce que certains groupes militants veulent faire croire **(1)**. D'autant plus que plusieurs projets sont déjà initiés pour réduire les pollutions liées à l'activité comme le projet européen *Life beef carbon* qui a pour objectif de réduire de 15% l'empreinte carbone de la production de viande de bœuf en dix ans **(2)**.

Il ne faut pas confondre les méfaits de l'élevage intensif avec le fait de consommer de la viande • L'animal doit être traité avec respect : cette exigence est aujourd'hui partagée par tous. La viande de qualité ne peut être issue que d'un animal bien traité et en bonne santé. La réponse à l'élevage intensif n'est donc pas la fin de l'élevage, mais un élevage respectueux de l'animal. Là aussi, la filière se transforme et adopte de meilleures pratiques, dans le cadre de la réglementation actuelle **(3)**. La proposition d'ELLV relève d'un antispécisme sous-jacent qui combat le *« carnisme »*, concept inventé de tout pièce et défini comme le *« système de pensée qui justifie moralement (ou refuse de condamner) la consommation de viande »* **(4)**…

La gastronomie française et ses terroirs doivent être défendus • La gastronomie française, inscrite au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO **(5)**, est raffinée, riche et variée, par ses vins, ses fromages, ses plats, dont certains sont à base de viande. La gastronomie fait la renommée et la fierté de la France partout dans le monde. Oui mais voilà, la culture *woke* s'en prend désormais à elle : c'est ainsi que Mathilde Cohen, chercheur au CNRS, a récemment porté une charge contre la *« blanchité alimentaire »*, outil de *« l'identité raciale dominante »* **(6)**… Résister à ces arguments empreints de ressentiment, c'est défendre l'agriculture et l'élevage français dans la guerre culturelle en cours.

Point 5. Mettre en place un « un encadrement strict de la chasse »

La position d'EELV

Sur le sujet de la chasse, on devine qu'EELV raisonne sur une double temporalité. La création *« d'une personnalité juridique "animale" ou "non-humaine" »* **(Point 3)** ne pourra aboutir, à long terme, qu'à une interdiction générale de la chasse, comme cela est déjà le cas dans quelques pays (en Inde, dans certains pays d'Afrique de l'Est, et dans le canton de Genève en Suisse) et comme une partie de la mouvance écologiste le souhaite d'ores et déjà. A court terme, le programme présidentiel pour 2022 est plus prohibitif (et sérieusement…) qu'abolitionniste. S'il réclame l'interdiction *« des pratiques les plus cruelles (déterrage, piégeage, chasse à courre) »* et affiche sa volonté de *« mettre fin aux usages fondés sur la violence »* (ce qui autorise une lecture maximaliste), en l'état, il se contente, si l'on peut dire, d'annoncer *« un encadrement strict de la chasse »*, le *« développement d'espaces apaisés permettant de tester de nouveaux rapports avec la faune sauvage »* et la fin tout *« acte de chasse sur les animaux protégés »* **(7)**. EELV s'engage donc sur un chemin mais sans dire explicitement quel est son terme.

•

(1) « Polémique autour de l'impact de l'élevage sur l'environnement », *Les Echos*, 8 janvier 2019, disponible ici.
(2) Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, "Life beef carbon : un projet européen pour limiter les gaz à effet de serre (GES) de la viande de bœuf", 3 mars 2020, disponible ici.
(3) Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, « Bien-être animal : la réglementation qui encadre l'élevage et les contrôles officiels », 28 février 2019, disponible ici.
(4) Paul Sugy, *op. cit.*, pp. 107-117 et 199.
(5) UNESCO, Patrimoine culturel immatériel, "Le repas gastronomique des Français", 2010, disponible ici.
(6) « "Blanchité alimentaire" : Sciences Po sous le feu des critiques après les propos d'une chercheuse du CNRS », *Le Figaro Étudiant*, 1er juillet 2021, disponible ici.
(7) EELV, « Vivant, liberté, égalité, fraternité, biodiversité. Projet pour une République écologique », *op. cit.*, p. 14.

Décryptage

La chasse est déjà très régulée et contrôlée en France • Entre les autorisations de chasse, le permis de chasse, les espèces protégées, la saison de la chasse, les normes strictes de sécurité ainsi que la régulation par les plans de chasse qui attribuent sur un territoire donné un nombre maximal et parfois même minimal d'animaux d'une espèce à chasser, la chasse est déjà bien encadrée en France ! Rappelons que tuer des espèces protégées ne relève pas de la chasse mais du braconnage car cela est interdit par la loi **(1)**. De plus, les munitions au plomb seront interdites à partir du 15 février 2023 **(2)** : elles ne constituent donc plus un argument contre la chasse.

La chasse est nécessaire à l'équilibre entre l'homme et la nature • En témoigne l'exemple du canton de Genève, en Suisse, qui a interdit la chasse en 1974, sous la pression des représentants de l'écologie politique suisse **(3)**. La dérégulation de la population des différentes espèces n'a pas permis de revenir à l'état sauvage harmonieux que certains fantasmaient mais à un véritable chaos pour la biodiversité. Les espèces ont d'abord pullulé puis les proies tels que les perdrix ou les faisans ont disparu avant que la maladie ne décime les renards trop nombreux. En l'absence de prédateur, le lièvre, sa proie principale a pullulé et a contribué, avec la population massive de sangliers, à la destruction massive de cultures du canton. Face à cet échec, des « gardes de l'environnement » – fonctionnaires payés par le contribuable – ont été autorisés à réaliser des « prélèvements » : autrement dit, la chasse existe bel et bien dans le canton de Genève, mais payée par le contribuable ! Cet exemple, dont certains représentants de l'écologie politique voulaient faire une vitrine, montre bien que la chasse est nécessaire non seulement à l'agriculture mais aussi à la biodiversité elle-même **(4)**.

Les chasseurs participent à la préservation et au développement de la biodiversité • C'est le cas tout d'abord par leurs actions directes telles que la création, la protection et l'entretien de haies et de tourbières qui sont de véritables nids de biodiversité **(5)**. Mais, au travers des prélèvements, la régulation des espèces qui n'ont pas ou plus de prédateurs, permet également à leurs proies de se reproduire ainsi qu'à la faune de se régénérer. C'est par exemple le cas quand *« les jeunes cervidés broutent les jeunes pousses des arbres avec un effet évident sur la régénération des forêts »* **(6)**.

Point 6. Arbres et forêts : « doter les écosystèmes de droits »

La position d'EELV

Sur le sujet forestier également, plusieurs courants coexistent dans la mouvance écologiste. Certains acteurs sont assez offensifs. Prenons, parmi de nombreux exemples, le cas du collectif Urgence Forêt Samois (Seine-et-Marne) qui juge irresponsables *« les coupes excessives d'arbres sains »*, sans définir ce que serait une coupe « excessive », et appelle à stopper *« les coupes commerciales »*, en s'en prenant ainsi frontalement à la filière sylvicole **(7)**…

•

(1) Code de l'environnement, article L411-2, disponible ici.
(2) Fédération Nationale des Chasseurs, « Le plomb : changement des règles européennes à compter du 15 février 2023 », janvier 2021, disponible ici.
(3) Canton de Genève, « Cohabiter avec la faune sauvage. Un canton sans chasse », février 2021, disponible ici.
(4) Voir Browning blog, « Interdire la chasse ? C'est condamner la biodiversité ! », 4 décembre 2016, disponible ici et Fédération de Cynégétique Genevoise, « Genève, 47 ans de chasse sans chasseurs », s.d., disponible ici.
(5) « Les actions Cyn'actions Biodiv », Fédération nationale des chasseurs, s. d., disponible ici. Ces actions existe depuis 2016.
(6) « La chasse comme outil de régulation des populations de grands gibiers de forêts », Actu Environnement, 12 novembre 2012, disponible ici.
(7) Facebook, Urgence Forêt Samois, avril 2021, disponible ici.

A première vue, le programme présidentiel d'EELV paraît plus modéré. Il parle en effet de *« nouvelle stratégie forestière »*, de réorientation des missions de l'Office national des forêts (ONF), d'encourager *« des sylvicultures plus respectueuses des équilibres »*, d'encadrer fortement les *« coupes franches »*. Mais il propose aussi la création de *« corridors sauvages »*, qui est une revendication proprement antispéciste. Et surtout, dans le droit fil de la reconnaissance des *« droits du vivant »* **(Point 3)**, il annonce que *« la gouvernance des forêts sera revue : écosystèmes désormais dotés de droits, dont celui à un lieu de vie et une régénération naturelle, ils feront l'objet d'une nouvelle forme de gouvernance intégrant les usager.es et les riverain.es »* **(1)**…

EELV s'engage donc sur la voie de la reconnaissance de droits pour les arbres et les forêts, donnant ainsi consistance à la « déclaration des droits de l'arbre », présentée par l'Association A.R.B.R.E.S. en avril 2019 **(2)**, et emboîte le pas de Pierre Hurmic, maire de Bordeaux, qui avait annoncé en septembre 2020 la suppression de l'*« arbre mort de Noël »* et l'adoption d'une « charte des droits de l'arbre » dans sa ville **(3)**.

Décryptage

L'arbre n'a pas à être un sujet de droit • S'il doit être traité avec attention et mesure, l'arbre ne peut être un sujet de droit, pas plus que l'animal, puisqu'il ne dispose pas de l'*« aptitude à être titulaire de droits et assujetti à des obligations »*. Cette injonction relève de l'antispécisme dont nous avons décrit plus haut le projet **(Point 3)**.

La filière bois française est stratégique et doit être soutenue • Elle représentait près de 380 000 emplois en France en 2019 **(4)**. Son dynamisme est caractérisé par l'augmentation de la superficie des forêts de France et par l'augmentation de la demande de bois d'œuvre liée aux nouvelles constructions en bois. La reprise économique post-Covid et les nouvelles normes environnementales mettent la filière gravement sous tension. Il convient donc de protéger la filière et le marché français, non pas de l'affaiblir **(5)**.

Les arbres doivent être coupés pour des questions de maximisation du stock de carbone, pour des raisons économiques et de sécurité • L'entretien des forêts et des espaces urbains passe nécessairement par l'abattage d'arbres. Pour une maximisation de la séquestration du carbone et l'augmentation du réservoir de carbone, la coupe des arbres est nécessaire : *« une forêt non entretenue où les arbres dépérissent peut rejeter davantage de carbone dans l'air qu'elle en stocke »* **(6)**. Par ailleurs, la coupe des arbres arrivés à maturité et destinés à une utilisation durable est économiquement vertueuse. Pour que le carbone séquestré dans le bois ne retourne pas dans l'air à l'état de CO2 en étant brûlé, il faut que le bois soit utilisé dans des œuvres à long terme telles que la construction en bois ou l'ameublement : c'est l'utilisation durable du bois **(7)**. Enfin, pour des questions de sécurité liées notamment aux risques d'incendies et à l'intervention de secours et de pompiers dans la forêt, des coupes ou éclaircissements doivent être réalisés **(8)**.

•

(1) EELV, « Vivant, liberté, égalité, fraternité, biodiversité. Projet pour une République écologique », *op. cit.*, pp. 14-15.
(2) Association A.R.B.R.E.S., « Déclaration des droits de l'arbre », Paris, 5 avril 2019, disponible ici. Son article 2 proclame que *« l'arbre est un organisme vivant [qui] doit être considéré comme sujet de droit »* et qu'il a *« le droit de se développer et se reproduire librement, de sa naissance à sa mort naturelle »*.
(3) « Bordeaux : la fin du sapin de Noël place Pey-Berland, la mesure de Pierre Hurmic qui fait causer », *Sud-Ouest*, 11 septembre 2020, disponible ici.
(4) Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, « La filière forêt-bois en France », 16 décembre 2020, disponible ici.
(5) Patrick Gauthier, Loïc Rousselle et Sébastien Laye, « Évitons le sacrifice de notre filière bois », Figaro Vox, 15 juillet 2021, disponible ici.
(6) Ecotree, « Les forêts sont-elles des puits de carbone ? », 5 avril 2021, disponible ici.
(7) Ecotree, « La coupe raisonnée des arbres est essentielle pour la forêt », 14 décembre 2018, disponible ici.
(8) Ecotree, « Quelles règles pour protéger les forêts des incendies ? », 7 mai 2018, disponible ici.

Point 7. Favoriser une « prise en charge respectueuse des personnes trans et intersexes »

La position d'EELV

La PMA étant désormais votée et l'adoption de la GPA n'étant sans doute plus qu'une affaire de mois ou d'année (le programme d'EELV nous promet néanmoins l'ouverture d'un *« débat contradictoire »* sur le sujet) **(1)**, les droits des *« personnes trans et intersexes »* constituent le nouvel horizon sociétal écologiste. Le parti promet qu'elles pourront *« effectuer leur parcours de transition avec les praticien.nes de leur choix, tout en étant remboursées par la Sécurité sociale afin que chacune et chacun puisse choisir le traitement le plus adapté à son cas. L'accès aux traitements hormonaux se fera par consentement libre et éclairé, sans devoir passer par un.e psychiatre, respectant la liberté de chaque personne à choisir son médecin »*. Concernant les enfants, *« les trans mineur.es pourront accéder aux bloqueurs hormonaux avec l'accord de leurs responsables légaux ou sur la base d'une évaluation individuelle »*. Enfin, *« les chirurgies des enfants intersexes à la naissance seront interdites lorsqu'elles ne correspondent pas à une nécessité vitale »*, ces enfants devant *« pouvoir décider par eux-mêmes, par un consentement éclairé, si et quand des modifications de leur corps doivent être effectuées »* **(2)**.

Ajoutons que *« les démarches pour les changements de prénom et de genre »* devront être facilités que et les agents publics *« sensibilisés aux discriminations, pour garantir un accueil respectueux de chacune et chacun, de tous les couples, de toutes les familles, notamment pour les questions liées à l'état civil »* **(3)**. L'école ne sera pas en reste puisque *« la formation initiale et continue par des professionnel.les sur les questions de LGBTI+, de l'ensemble des personnels socio-éducatifs travaillant avec des jeunes »* sera rendue obligatoire **(4)**.

Décryptage

La « transidentité » est une abstraction aux effets destructeurs • Le trans est une *« figure paradigmatique »* de la théorie du « genre » puisqu'en lui s'accomplit la rupture définitive entre le sexe (naturel) et le « genre » (social) : *« les notions de masculin et de féminin ne sont pas bannies mais elles ne renvoient plus à aucune réalité charnelle. Elle n'ont plus de sens que nominal. Du mot à la chose, de la chose au mot, la conséquence n'est plus bonne. De la femme au féminin, du féminin à la femme, de l'homme à la virilité, de la virilité à l'homme, la circulation est interrompue. L'abstraction croît »* **(5)**. Mais, pour les militants LGBTI+, il faut pourtant bien donner réalité à cette abstraction, à ce *« monde rêvé des anges »*, selon la formule de Bérénice Levet. C'est là qu'intervient très concrètement la chirurgie, chargées de cette tâche de transformation corporelle : *« le soulagement par la médecine et la chirurgie du corps dans la réclamation de changer de sexe fait miroiter des effets immédiats et décisifs »*. Mais la tâche est illusoire et destructrice puisque la pérennité de ces effets *« n'est en rien garantie. La preuve en est la tentative éhontée de masquer la réalité de suicides se produisant après qu'elle a été pratiquée et qu'a été satisfaite la modification de l'état civil »* **(6)**.

La « transidentité » des enfants est un leurre • Les entretenir dans le leurre d'une « transidentité », c'est leur faire miroiter une « transition » vers le rivage opposé de l'autre sexe qui dissiperait leurs

•

(1) EELV, « Vivant, liberté, égalité, fraternité, biodiversité. Projet pour une République écologique », *op. cit.*, p. 60.
(2) *Ibid.*, pp. 9-10.
(3) *Ibid.*, pp. 55-56.
(4) *Ibid.*, p. 43.
(5) Bérénice Levet, *La théorie du genre ou le monde rêvé des anges*, Paris, Grasset, 2014, p. 83.
(6) Christian Flavigny, *Aider les enfants « transgenres ». Contre l'américanisation des soins*, Paris, Pierre Téqui, 2021, p. 26.

tourments. Cette vision, venue des États-Unis, classe ces enfants *« comme s'ils étaient frappés d'un mal étrange et vaguement fascinant, les livrant aux mirages d'une médecine supposée libératrice »*. Ils ne sont pourtant nullement une catégorie singulière qu'il faudrait « ne pas discriminer » : *« Ce sont des jeunes en profond désarroi dans l'appropriation de leur identité sexuée. L'approche psychologique française dispose des outils pour comprendre qu'ils souffrent de démêlés qu'affrontent tous les enfants pour s'établir dans l'évidence d'être soit fille, soit garçon, mais que leur situation personnelle leur rend plus en peine d'établir. Et par conséquent, ils envoient aux adultes un message d'alerte qui exprime leur difficulté à habiter leur propre corps. Cette approche permet de les accompagner dans une démarche authentique, qui associe leurs parents et vise un soulagement de leur malaise et non le leurre d'une transformation dont ils ne mesurent pas les enjeux »* **(1)**.

Refuser la chirurgie aux « enfants intersexes » est un piège • Quant aux « enfants intersexes », autrement dit nés avec une anomalie du développement génital (ADG), ils sont victimes d'une malformation et non pas de quelque « variation » anatomique. Interdire à la chirurgie d'y remédier en bas âge, après un bilan médical, pédiatrique et chirurgical en concertation avec les parents et les psychologues, revient à livrer ces enfants à une situation d'indéfinition sexuée qui entraverait l'établissement de la relation affective à leurs parents et piégerait leur développement psychoaffectif, pour satisfaire à l'utopie d'une autodéfinition de son sexe à l'âge adulte. C'est omettre que l'établissement de l'identité sexuée est l'appropriation par l'enfant du corps sexué que lui a dévolu le hasard chromosomique (XX ou XY), en correspondance avec les attentes de ses parents d'avoir une fille ou un garçon : il serait piégé par une interdiction faite au corps médical d'apporter la réponse mûrement réfléchie et débattue, dans l'intérêt de l'enfant.

Point 8. Islam : « repousser les amalgames destructeurs qui stigmatisent les populations de culture musulmane »

La position d'EELV

Le mot « islam » n'apparaît pas dans le programme d'EELV. C'est dans le court paragraphe consacré à la laïcité qui doit favoriser *« l'apaisement et le vivre ensemble »* qu'on lit que le parti s'engage à *« repousser les amalgames destructeurs qui stigmatisent les populations de culture musulmane, particulièrement représentées dans les classes défavorisées »* **(2)**. De longue date, EELV lutte ouvertement contre l'« islamophobie » – concept faux et intimidant qu'il faut rejeter **(3)**. Dès 2015, le parti appelait les *« militants EELV, anti-racistes et cosmopolites »* à se dresser contre le *« cancer du racisme qui gangrène notre société [...], contre toutes ses manifestations d'où qu'elles viennent, qu'elles soient islamophobes comme antisémites »* **(4)**. Mais depuis 2015, le discours se fait plus discret sur l'antisémitisme et plus prégnant sur la défense des musulmans. C'est la sénatrice Esther Benbassa ou Julien Bayou, Secrétaire national du parti, présents à la « marche contre l'islamophobie » de novembre 2019 aux côtés d'associations islamistes comme le CCIF (Collectif contre l'islamophobie en France, dissous en 2020). C'est Julien Bayou, encore, qui a publiquement défendu le port du burkini dans les

•

(1) Christian Flavigny, « Une campagne gouvernementale entretient des jeunes dans le leurre d'une "transidentité" », *Marianne*, 27 juillet 2021, disponible ici.
(2) EELV, « Vivant, liberté, égalité, fraternité, biodiversité. Projet pour une République écologique », *op. cit.*, p. 57.
(3) Mathieu Bock-Côté, « L'islamophobie, un concept à congédier », *Le Figaro*, 30 août 2019, disponible ici.
(4) EELV, Commission Quartiers Populaires, « L'écologie politique se bat contre tous les racismes, donc contre l'islamophobie ET contre l'antisémitisme », 4 mars 2015, disponible ici.

piscines municipales **(1)**. C'est Yannick Jadot, enfin, qui a demandé la démission de Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, après la demande qu'elle avait faite au CNRS d'établir un bilan de l'ensemble des recherches sur l'islamo-gauchisme **(2)**. Selon le parti écologiste, les tensions islamophobes en France sont dues à certains sujets qui *« n'ont jamais été véritablement abordées de front par la classe politique, dont son passé colonial comme sa période de collaboration »* **(3)**.

Décryptage

Un parti travaillé par l'islamo-gauchisme • Les exemples de complaisances entre certains écologistes et les milieux islamistes ou leur discours s'accumulent, souvent à l'échelon local. Quelques exemples. En novembre 2020, onze élus écologistes du Conseil municipal de Paris s'étaient abstenus ou n'avaient pas pris part au vote lors du scrutin visant à donner le nom de Samuel Paty à un lieu de la capitale **(4)**. En avril dernier, la majorité EELV de Strasbourg approuvait le financement public du projet de construction de la plus grande mosquée d'Europe, projet porté par l'association Milli Görüs, proche de la Turquie et refusant de signer la « Charte des principes de l'islam de France », promue par le Conseil français du culte musulman (CFCM) **(5)**. En mai, plusieurs candidats investis par EELV pour les élections départementales et régionales flirtaient avec la mouvance ou les thèses islamistes. Si certains ont été exclus *in extremis* des listes, comme à Dreux (Eure-et-Loir), d'autres ont été maintenus, comme à Roubaix (Nord) ou à Gien (Loiret) **(6)**.

Un parti de moins en moins clair sur la laïcité • Les débats sur la laïcité, sa définition et les formes qu'elle doit prendre sont légitimes. Mais quand il s'agit d'un parti dont un certain nombre de grands élus ne sont pas clairs, il est tout aussi légitime de s'inquiéter. Il faut ainsi se souvenir que Corinne Lepage a été exclue de la primaire écologiste après le refus du parti d'éclaircir les points sur la laïcité et la République dans son programme **(7)**. Et il est tout de même significatif que Sandrine Rousseau, candidate à la primaire écologiste (pour être candidate à la présidence de la République, rappelons-le), approuve le port du voile au nom de la liberté des femmes qui *« ne s'impose pas et ne s'obtient pas par l'interdiction d'un vêtement, ni d'un crop-top dans les lycées, ni d'un voile »* **(8)**.

Un parti ambigu sur l'antisémitisme • On l'a dit, la position d'EELV sur l'antisémitisme a évolué ces dernières années. Si Yannick Jadot et d'autres responsables ont une position claire, ce n'est pas le cas d'une Esther Benbassa qui posa sans se poser de questions aux côtés de manifestants arborant une étoile jaune lors de la « marche contre l'islamophobie » de novembre 2019. Ce n'est pas le cas non plus de Jeanne Barseghian, maire de Strasbourg, qui, après avoir accepté de financer la plus grande mosquée d'Europe dans sa ville, a refusé d'adopter une motion sur l'antisémitisme reprenant une définition proposée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste **(9)**. Le fait que l'antisémitisme soit particulièrement répandu chez les musulmans, fait avéré par la recherche, n'a sans doute aucun lien **(10)**…

•

(1) « Ecologistes et islamistes : l'alliance verte », *Causeur*, 7 avril 2021, disponible ici.
(2) « Islamo-gauchisme : Jadot demande la démission de Frédérique Vidal », *Le Figaro*, 21 février 2021, disponible ici.
(3) EELV, Commission Quartiers Populaires, « L'écologie politique se bat contre tous les racismes, donc contre l'islamophobie ET contre l'antisémitisme », *op. cit.*
(4) « Paris va donner le nom de Samuel Paty à un lieu, les Verts critiqués », *Le Figaro*, 17 novembre 2020, disponible ici.
(5) « Financement public d'une mosquée à Strasbourg : la préfète saisit la justice », *Le Monde*, 6 avril 2021, disponible ici.
(6) Hadrien Mathoux, « Régionales et départementales 2021 : défaite générale pour les "islamo-écologistes" », *Marianne*, 21 juin 2021, disponible ici.
(7) « La formation de Corinne Lepage écartée de la primaire écologiste », *Huffington Post*, 7 juillet 2021, disponible ici.
(8) « Sandrine Rousseau sur le voile : "Jamais on ne force les femmes à s'émanciper" », Europe 1, 1er septembre 2021, disponible ici.
(9) « Strasbourg : la mairie écologiste adopte une motion critiquée sur l'antisémitisme », *Le Figaro*, 4 mai 2021, disponible ici.
(10) Gunther Jikeli, « L'antisémitisme parmi les musulmans se manifeste au-delà des islamistes radicaux », *Le Monde*, 24 avril 2018, disponible ici.

Point 9. Culture : « prendre en compte l'héritage légué par toutes et tous au long de notre histoire »

La position d'EELV

La politique culturelle d'EELV est un concentré d'esprit *woke*. Dans son programme, le parti entend *« soutenir et partager toutes les cultures »*. Pour lui, *« la culture doit être porteuse d'inclusion sociale, être source d'émancipation personnelle et collective, et garantir une participation active de toutes et tous à la vie culturelle »*. Le *« matrimoine »* doit être promu et les acteurs du monde culturel doivent faire preuve d'*« éco-responsabilité »*. Une injonction émerge de ces propos : *« prendre en compte l'héritage légué par toutes et tous au long de notre histoire »* (1). *« L'héritage légué par toutes et tous au long de notre histoire »* ? Vraiment ? On s'attendrait, dès lors, que les trésors de la culture française et de l'histoire de France sur la longue durée – la langue, les arts, l'architecture, les paysages, les traditions, etc. – soient mise en valeur. On en est loin…

Décryptage

Les écologistes ne défendent pas la langue française • Alors que la maîtrise de la langue française devrait constituée une priorité absolue dans notre pays, du fait de l'effondrement du niveau chez les enfants (2) et de l'échec criant de l'intégration, les écologistes regardent ailleurs. S'ils promeuvent les langues régionales en souhaitant revenir *« sur le plan langues du ministre de l'Éducation nationale »* et offrir la possibilité *« de suivre un enseignement bilingue de la maternelle au lycée dans tous les bassins de vie concernés »*, ils ne font aucune proposition concrète sur le renforcement de l'enseignement du français à l'école – pas plus qu'ils n'évoquent la francophonie. Ils souhaitent en revanche rendre possible l'apprentissage de l'espéranto *« dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur »* (3)…

Les écologistes ne défendent pas la culture française • On peut également noter l'absence complète dans le programme de propositions sur la politique muséale, le rayonnement international de la culture française et la défense du patrimoine ou des paysages. L'accès au savoir n'est pas mieux loti. Dans leur programme, les écologistes affirment par exemple qu'ils *« développeront les bibliothèques comme outil de la culture commune »* mais le doute est permis. Il faut en effet rappeler qu'alors qu'Éric Piolle, maire de Grenoble et candidat aux primaires du parti, promettait en 2014 une *« révolution de la culture »* dans sa ville, il a en réalité fermé deux bibliothèques de quartiers (4).

Les responsables écologistes prennent régulièrement position contre des traditions ou des pratiques populaires françaises • Si Jérôme Fourquet a raison d'affirmer que *« l'agenda des maires EELV va bien au-delà du seul combat contre le réchauffement climatique et de la lutte contre les nuisances environnementales »* et que leurs prises de position *« présentent une dimension idéologique assumée »* (5), alors il faut juger les responsables écologistes sur leurs actes. Petit rappel non-exhaustif.

•

(1) EELV, « Vivant, liberté, égalité, fraternité, biodiversité. Projet pour une République écologique », *op. cit.*, pp. 48-49.
(2) L'étude PIRLS 2016 classait la France en trente-quatrième position sur cinquante pays, pour les performances en compréhension de l'écrit des élèves de CM1. Voir Marc Colmant et Marion Le Cam, *PIRLS 2016 : évaluation internationale des élèves de CM1 en compréhension de l'écrit. Évolution des performances sur quinze ans*, ministère de l'Éducation nationale, DEPP, Note d'information n°17.24, décembre 2017, disponible ici.
(3) EELV, « Vivant, liberté, égalité, fraternité, biodiversité. Projet pour une République écologique », *op. cit.*, p. 49.
(4) Vincent Peyret, « La gestion d'Éric Piolle à Grenoble ou les contradictions de l'écologie politique », Figaro Vox, 6 septembre 2021, disponible ici.
(5) Jérôme Fourquet, « Une partie des écolos considère que nous devons faire pénitence », *Le Figaro*, 11 septembre 2020, disponible ici.

C'est le refus du départ du Tour de France à Rennes **(1)**. C'est Grégory Doucet, maire de Lyon, qui juge ce malheureux Tour de France *« machiste et polluant »* **(2)**. C'est ce même Grégory Doucet qui refuse deux années de suite de participer au Vœu des Échevins, une très ancienne tradition catholique lyonnaise **(3)**. C'est Grégory Doucet, encore lui, qui refuse de voir la patrouille de France sillonner le ciel lyonnais **(4)**. C'est encore Pierre Hurmic, maire de Bordeaux, qui ne veut pas d'*« arbre mort de Noël »* dans sa ville **(5)**…

Point 10. Déconstruction : « mettre fin à un système qui génère stéréotypes, violences et discriminations »

La position d'EELV

Avec ses prises de position contre les *« hommes blancs »*, contre le *« système oppressif »* du capitalisme qui abuse *« des personnes noires, des femmes et de la nature »* et pour le *« renversement des dominations »*, Sandrine Rousseau a acquis en peu de semaines une notoriété impressionnante **(6)**. Mais on aurait tort de croire qu'elle est seule à brandir la bannière de la déconstruction et de l'« écoféminisme ». C'est EELV dans son ensemble qui s'adonne à l'« intersectionnalité des luttes » en prenant position contre toutes les formes de dominations ou d'oppressions et en défendant leur convergence à travers l'« écoféminisme », la lutte pour l'extension des droits des personnes LGBTQI+ ou la promotion de l'immigration.

En effet, *« l'écoféminisme propose un projet politique fédérateur d'écologie-monde qui pense la fin du productivisme et de toute forme de domination. Toutes les politiques, qu'elles soient liées à l'économie mondiale, l'alimentation, l'énergie ou la démographie, sont concernées »* **(7)**. En parallèle, *« EELV réaffirme son engagement en faveur de tous les droits et de l'émancipation de toutes les personnes LGBTQI+ »* **(8)** et martèle qu'il faut *« faire l'accueil inconditionnel des personnes en situation de vulnérabilité dont les migrant·e·s »* car nous sommes *« témoins de ce qu'il convient de qualifier, non pas de "crise migratoire" mais bien […] de "crise de l'accueil" »* **(9)**. Le programme présidentiel du parti n'est pas en reste quand il proclame que *« l'écologie que nous avons au cœur est républicaine, laïque et écoféministe »* **(10)**.

(1) « Rennes. Refus du Grand départ du Tour de France : les élus écologistes assument », *Ouest France*, 9 mars 2021, disponible ici.
(2) « Grégory Doucet : le Tour de France est "machiste et polluant" », *Le Progrès*, 9 septembre 2020, disponible ici.
(3) « Vœu des Échevins ce mercredi à Lyon : Grégory Doucet restera une nouvelle fois sur le parvis », *Le Progrès*, 6 septembre 2021, disponible ici.
(4) « Polémique sur l'interdiction de la patrouille de France. L'adjoint au maire de Salon de Provence tacle le maire de Lyon », *Lyon people*, 13 juillet 2020, disponible ici.
(5) « Bordeaux : la fin du sapin de Noël place Pey-Berland, la mesure de Pierre Hurmic qui fait causer », *Sud-Ouest*, *op. cit.*
(6) Voir « Sandrine Rousseau : l'invitée politique », Backseat, 25 juillet 2021 disponible ici, « Sandrine Rousseau sur le voile : "Jamais on ne force les femmes à s'émanciper" », Europe 1, *op. cit.*, et Amphis d'été de la France insoumise, vidéo, 29 août 2021, disponible ici.
(7) EELV, Commission Ecologie féministe, « L'écoféminisme contre toute forme de domination », 31 août 2020, disponible ici.
(8) EELV, Commission LGBT, « Avec EELV, votez pour faire avancer vos droits ! », 25 juin 2021, disponible ici.
(9) EELV, Conseil fédéral, « Faire l'accueil inconditionnel des personnes en situation de vulnérabilité dont les migrant·e·s et sans-abris aux municipales 2020 », 25 septembre 2019, disponible ici.
(10) EELV, « Vivant, liberté, égalité, fraternité, biodiversité. Projet pour une République écologique », *op. cit.*, p. 55.

Décryptage

L'idéologie de la déconstruction est scientifiquement infondée • L'« écoféminisme » est un avatar de l'idéologie de la déconstruction, idéologie postmarxiste de la convergence des luttes qui imprègne de plus en plus les universités, les médias, le monde de la culture et les partis politiques comme EELV **(1)**. Ses aspects destructeurs ont déjà été largement dénoncés **(2)**. Mais il faut insister sur ce qu'elle a de faux, de mensonger et de truqué. Les travaux académiques sur lesquels elle prétend fonder sa légitimité scientifique ont été analysés et critiqués avec rigueur par l'Observatoire du décolonialisme et des idéologies identitaires **(3)**. Travaux dont on peut dire que *« les manquements fréquents à la démarche scientifique ont de quoi donner le tournis : raisonnement circulaire [...] ; déni des faits [...] ; contradiction flagrante [...] ; double discours [...] ; méthode de recherche fondée sur l'entretien et "le ressenti" ; et quand les données statistiques sont utilisées, concomitance, corrélation et causalité sont allègrement confondues »* **(4)**.

L'idéologie de la déconstruction est violente • Prétendument au service des « victimes » des « discriminations », de l'« oppression » et du « racisme systémique » de la société occidentale dominée par « l'homme blanc » (les femmes, les LGBTQI+, les immigrés, etc.), ces courants de pensée sont en réalité violents. On ne compte plus les tentatives d'intimidation et les heurts dans les universités. On ne compte plus les déclarations vengeresses contre les *« mâles blancs »*, comme celle de l'élue écologiste de Paris Alice Coffin qui affirme qu'il *« faut les éliminer »* **(5)**. Chacun a à l'esprit la récente affaire d'un autodafé de livres jugés offensants pour les « Autochtones », décidé par le Conseil scolaire de Providence, rassemblant plusieurs dizaines d'écoles dans le sud de l'Ontario au Canada **(6)**. Fait effrayant, qui dit le potentiel de violences et la nature totalitaire de ces mouvements.

L'idéologie de la déconstruction est destructrice • Elle l'est, on l'a vu, par la tentation islamo-gauchiste d'une partie des responsables écologistes **(Point 8)** et son refus de défendre la culture française **(Point 9)**. Elle l'est encore quand elle affirme, comme le fait le programme EELV pour 2022, que la France doit s'engager dans une *« politique de réparation »* : *« aujourd'hui, la question n'est plus de savoir s'il faut réparer ou non, mais comment réparer. Le temps est venu pour la France d'assumer les erreurs de son passé et de continuer à faire honneur à son titre de pays des droits de l'homme »* **(7)**. Derrière cette proposition, on trouve le désir de culpabiliser la France et les Français qui n'en font jamais assez en matière de « diversité » – puisque pour les tenants cette idéologie, *« la société est coupable »* par destination **(8)**. Comme l'explique l'historien Christophe de Voogd : *« L'attaque est désormais frontale contre les institutions, l'histoire et la culture de l'Occident, unique coupable de tous les maux du monde »*. La vie commune devient dès lors impossible : *« En lieu et place de l'universalisme, dénoncé comme une illusion idéologique, c'est une culture du ressentiment qui se met en place, semeuse de divisions inexpiables, interdisant toute intégration et tout "vivre-ensemble" »* **(9)**.

•

(1) Nous nous permettons de renvoyer ici à la vidéo de la Rencontre de l'Institut Thomas More du 20 avril 2021, intitulée « Décolonialisme, racialisme, cancel culture : faire face au raz-de-marée », avec Eugénie Bastié, Xavier-Laurent Salvador et Julien Volper, disponible ici.
(2) Par exemple par Mathieu Bock-Côté, *Le multiculturalisme comme religion politique*, Paris, Le Cerf, 2016 et *La révolution racialiste et autres virus idéologiques*, Paris, Les Presses de la Cité, 2021.
(3) Observatoire du décolonialisme et des idéologies identitaires, *Rapport sur les manifestations idéologiques à l'Université et dans la recherche*, 10 mai 2021, disponible ici.
(4) "Christophe de Voogd, « L'idéologie "woke" : une culture du ressentiment qui sape la possibilité de faire société », *Le Figaro*, 18 juin 2021, disponible ici.
(5) Alice Coffin, *Le génie lesbien*, Paris, Grasset, 2020.
(6) Mathieu Bock-Côté, « Le Canada, pays des autodafés », Figaro Vox, 10 septembre 2021, disponible ici.
(7) EELV, « Vivant, liberté, égalité, fraternité, biodiversité. Projet pour une République écologique », *op. cit.*, p. 57.
(8) Mathieu Bock-Côté, *Le multiculturalisme comme religion politique*, Paris, Le Cerf, 2016, p. 175.
(9) Christophe de Voogd, *art. cit.*

Publications récentes

Retrouvez toutes nos publications sur www.institut-thomas-more.org

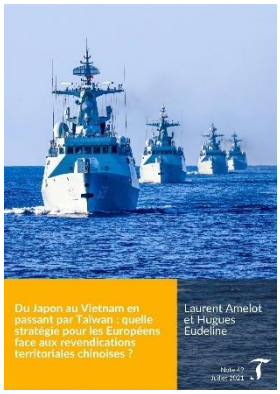

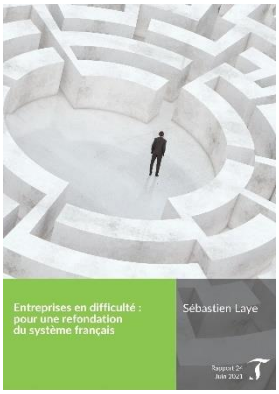

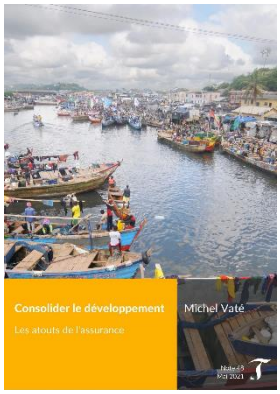

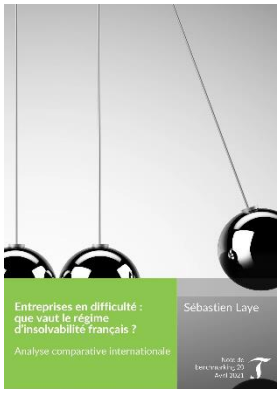

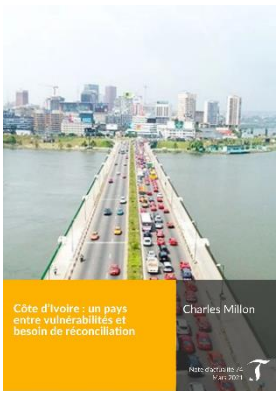

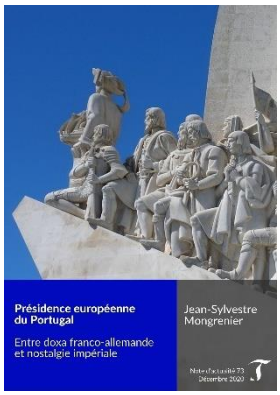

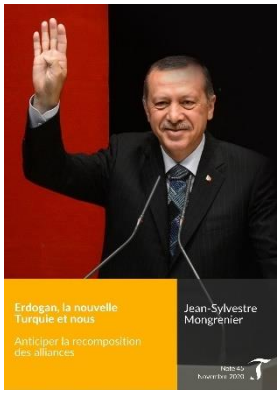

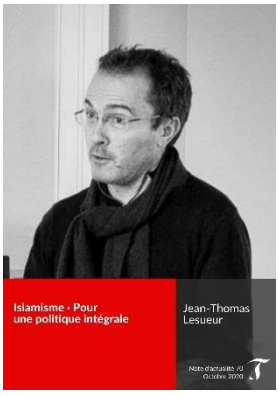

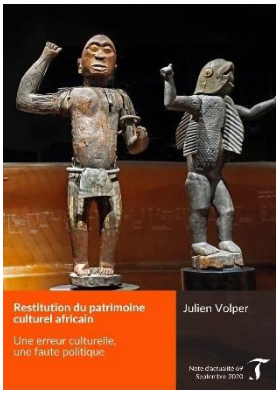

You
Tube